

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

CÔTE D'IVOIRE

Un gâteau à 2 milliards d'euros

Comment la France va céder une partie de la dette ivoirienne aux patrons français.

Page 7



NORD-SOUDAN

La France équivoque



FESTIN SOUDANAIS

Alors que l'armée nord-soudanaise a envahi et pillé la région pétrolière d'Abyei à la lisière du Nord et Sud-Soudan, la position française cherche surtout à préserver ses intérêts pétroliers et uranifères dans un contexte de compétition mondiale pour l'accès aux sources énergétiques.

Page 9

Victime présumée

La presse française vient d'inventer une nouvelle notion de droit, celle de « victime présumée ». On peut faire une recherche sur le net, cette expression n'a jamais été utilisée avant l'affaire DSK. Notre propos n'est pas d'épiloguer sur ladite affaire – on aura tout le temps de le faire à bon escient – mais seulement de nous interroger sur cette création linguistique singulière.

Suite page 3

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE

Le rapport qui énerve Juppé – Juppé donne des leçons – Juppé, un naïf si touchant – Les indignés du Palais Bourbon – Tout baigne en Côte d'Ivoire ! – Bolloré désenclave totalement la Guinée

→ P. 1 & 3 Editio Victime présumée

→ P. 4 & 5 ITALIE FRANCE LIBYE Un trio d'affairistes sur le dos des migrants
Témoignage de Sara Prestianni, membre du réseau Migreurop qui compte 40 associations d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient.

→ P. 6 La nouvelle jeunesse de la Françafrique

Si certains avaient pu croire à une Françafrique moribonde, Nicolas Sarkozy vient de lui donner un coup de jeune dans un discours prononcé en Côte d'Ivoire.

→ P. 7 CÔTE D'IVOIRE Un gâteau à deux milliards d'euros

Comment la France va céder une partie de la dette ivoirienne aux patrons français.

Ça chauffe pour les Com'zones de Soro

→ P. 8 Côte d'Ivoire Fragment de discours

Les énormités de Sarkozy à l'occasion de l'investiture d'Alassane Ouattara

→ P. 8 Pour Juppé, tout baigne !

→ P. 9 SOUDAN La France équivoque

→ P. 9 Tchad : la double crise de Déby –

→ P. 10 & 11 France Rwanda La

tournée des popotes du Général Tuzin
En tournée de promotion de son livre

Rwanda, je demande justice pour la France et ses soldats, le général multiplie les inepties, les mensonges et les approximations.

→ P. 12 Une aide si intéressée

Le rapport d'information à propos de

l'aide française au développement (AFD),

déposé le 6 mai dernier par les sénateurs

Christian Cambon et André Vantomme,

n'est pas exempt de critiques sur la

coopération française

Le rapport qui énerve Juppé

Sur la question du Rwanda, Juppé marche sur des œufs, distinguant, le 4 mai, devant la commission des affaires étrangères du parlement, son « *sentiment personnel, que je garde pour moi, et l'intérêt de la France* » car « *le processus amorcé par le président de la République doit être poursuivi dans des conditions convenables* ». Son sentiment, Juppé nous le livre tout de même faisant mine de croire que la vérité historique est encore à faire sur ce qui s'est passé au Rwanda à partir de 1993. *Personae non grata* au Rwanda, après son premier passage au Quai d'Orsay pendant le génocide de 1994, Juppé prend pour cible le rapport rwandais Mucyo « *qui met en cause M. Mitterrand, M. Balladur, M. Védrine, M. de Villepin, M. Léotard, moi-même et l'armée française* ». (...) *Ce tissu d'inventions et de mensonges est destiné à créer un contre-feu à l'instruction judiciaire menée en France.* » Pourquoi alors, s'il est dénué de tout sérieux, en faire un pataquès au point de refuser de se rendre au Rwanda « *tant que circulerait le rapport* ». Soit-dit en passant, le rapport Mucyo reprend en partie le rapport de la mission d'information parlementaire présidée par Paul Quilès en 1998 dont il ressort la sympathie des autorités françaises avec le gouvernement qui préparait le génocide. Mais Juppé, diplomate en chef, sait aussi montrer les dents en citant, dans la même intervention, le « *rapport du Conseil de sécurité, qui n'a pas fait l'objet d'une grande publicité jusqu'à présent, pointe les crimes commis en République démocratique du Congo* ». Missile pour Kagamé dont l'armée est accusée dans ce rapport de faits de génocide (*Billets d'Afrique et d'ailleurs* n°195, octobre 2010).

Juppé donne des leçons

« *Au Burkina Faso, des militaires se sont révoltés parce qu'ils considéraient être maltraités. Le président Compaoré a changé son équipe ministérielle et la situation s'est apaisée. Cela dit avec toute la prudence requise, je souhaite que les pays africains tiennent compte de ce qui se passe ailleurs car les mêmes causes produisent les mêmes effets* ».

Les Burkinabé seraient bien contents d'être aussi « maltraités » que leurs

militaires. La situation est tellement apaisée que ceux-ci sont redescendus en armes dans la rue fin mai. Juppé oublie de dire que c'est surtout la société civile qui manifeste quotidiennement contre le système Compaoré. Avec « toute la prudence requise, nous souhaitons donc que le gouvernement français tienne compte de ce qui se passe ailleurs car les mêmes causes produisent les mêmes effets ». Il est vain de soutenir aveuglément des autocrates corrompus, d'applaudir des élections frauduleuses, hier au Gabon, en Mauritanie et au Congo-Brazza, encore tout récemment à Djibouti et au Tchad, demain au Cameroun.

Juppé, un naïf si touchant

« *Quant à la politique étrangère de la France, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle défend les Droits de l'homme même si nous nous sommes laissés intoxiquer par des dictateurs qui expliquaient qu'ils étaient le meilleur rempart contre l'islamisme. Nous avons eu tort et nous devons être aujourd'hui plus exigeants que jamais en matière de démocratie* (...) ».



Les indignés du Palais-Bourbon

« *La fronde des députés* », « *les députés menacent* », « *73 députés se révoltent* » : les manchettes avaient une allure de printemps arabe ces dernières semaines. Une sainte colère démocratique pour protester contre l'enterrement de première classe de l'Angolagate ? Sur les entraves faites à la justice dans le dossier de l'attentat de Karachi ? A l'absence de débat parlementaire sur l'implication militaire française, chaque jour plus importante, en Libye : forces spéciales, instructeurs, mercenaires, livraisons clandestines d'armes *via*

le Niger, supervisées par le chef d'état-major particulier de Sarkozy, le général Benoît Puga ? De Guéant sous-marin de la Marine comme titre *le Canard* du 25 mai ? Que nenni ! Les 73 « indignés » du Palais Bourbon se font la rate au court-bouillon à propos du démontage des panneaux indicateurs de radars.... Quel sens des priorités !

Bolloré désenclave totalement la Guinée

Les lecteurs de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* se souviennent encore du droit de réponse que nous avait adressé en juin 2010, Gilles Alix, le directeur général de la société Bolloré. Il réagissait à notre éditorial, « *Bolloré désenclave l'Afrique* » (n°192). On ne croyait pas si bien dire à la lumière de l'obtention, très controversée, de la concession du port de Conakry (PAC) par le groupe Bolloré.

« *Un monopole privé global* », « *Dans aucun port africain ou européen, il n'existe une exclusivité totale sur toutes les opérations et sur tous les types de fret* », cela revient à « *mettre le commerce extérieur de la Guinée sous le contrôle d'un seul opérateur durant vingt-cinq ans* ». C'est la conclusion de l'audit du cabinet Inecor (*Lettre du continent* n°611) à propos de cette concession obtenue le 10 mars. Arrivé au pouvoir en décembre dernier, le nouveau président guinéen, Alpha Condé l'avait, en effet, attribuée par décret prétextant une « défaillance » de Getma/Necotrans, qui avait obtenu ce marché en 2008 pour une durée de vingt-cinq ans après un appel d'offres.

Devant la polémique qui enfla et la bataille judiciaire qui se profile, le groupe Bolloré est contraint de faire marche arrière en signant prochainement un avenant à la convention qui reviendrait à l'ancien périmètre de 2008, soit 120 000 m² au lieu des 250 000 m². Sans rire, Bolloré affirme avoir été mis devant le fait accompli par les autorités guinéennes pour gérer l'ensemble des activités du PAC (*Lettre du continent* n°611). A l'insu de son plein gré ? Le tribunal de commerce de Nanterre, en région parisienne, a ordonné le 26 mai à Bolloré de communiquer à Getma la nouvelle convention, sous peine de devoir payer 10 000 euros par jour de retard. Ce sera l'occasion de vérifier si cette convention recèle d'autres faveurs comme des redevances de concession inchangées malgré l'extension initiale ou la facturation aux usagers au détriment

Victime présumée

du port de Conakry. « *En mars, Getma a porté plainte [ndlr : contre X] à Paris pour corruption internationale contre la décision du gouvernement guinéen, accusant notamment Vincent Bolloré (...) d'avoir financé la campagne électorale d'Alpha Condé via l'agence de communication Euro RSCG.* » (AFP, 31 mai)

Assassinat de Sankara : la vérité passe par la France

Douze députés du Burkina Faso viennent d'écrire en avril 2011 aux parlementaires français. Evoquant « *l'attachement aux valeurs de la démocratie et à la justice* » du parlement, ils demandent, « *au nom de la coopération entre les peuples* » « *la création au sein du parlement français d'une commission d'enquête parlementaire sur le cadre de l'assassinat de Thomas Sankara* ». Cette lettre est disponible sur le site thomassankara.net.

Des députés d'Europe Ecologie-les Verts et du PCF ont d'ores et déjà répondu positivement et la demande de commission d'enquête, en cours de rédaction, devrait être déposée courant juin. Depuis octobre 1997, soit depuis près de quatorze ans, plusieurs procédures judiciaires successives ont été lancées au Burkina Faso pour que soit élucidé l'assassinat de Thomas Sankara, sans qu'aucune n'aboutisse. Le Comité des Droits de l'homme de l'ONU a été saisi, pour finalement se satisfaire de mesures dilatoires du gouvernement burkinabé qui n'ont pas fait avancer la vérité.

Mais en France rien n'avait été entrepris jusqu'ici. Pourtant depuis de nombreuses années, des documentaires, des émissions radios, des articles de presse et des témoignages évoquent tous la responsabilité de la France dans cet assassinat.

En décembre 2009, un collectif d'associations avait donc lancé une nouvelle campagne d'opinion intitulée « *Justice pour Thomas Sankara, Justice pour l'Afrique* », appuyée par un appel qui réclame notamment l'ouverture des archives de plusieurs pays dont la France. Cet appel a été signé par 6 700 personnes et a déjà reçu le soutien de nombreuses personnalités, de partis et d'associations de différents pays. Cette nouvelle initiative des députés burkinabé devrait permettre que le débat soit porté au sein de la vie politique française, voire d'en apprendre un peu plus sur les circonstances de l'assassinat de Thomas Sankara.

Suite de la page une

Ce qui existe, c'est la présomption d'innocence qui interdit de désigner quelqu'un comme coupable avant qu'il ait été condamné comme tel par un tribunal. Il y a des manquements innombrables, certains célèbres, à cet interdit. Nicolas Sarkozy, interrogé sur l'affaire des listings Clearstream déclare publiquement en septembre 2009 « *Après deux ans d'enquête, deux juges indépendants ont décidé que les coupables devaient être traduits devant le tribunal correctionnel.* »

Le statut de victime, lui, ne comporte aucun doute. On parle, dans les statistiques de la délinquance, simplement de victimes.

Pourtant, il existe des cas de plaintes mensongères mais cela n'entraîne pas pour autant une règle générale de suspicion *a priori* qui permettrait de parler de victime présumée.

L'emballage médiatique, en juillet 2004, dans l'affaire Marie Leblanc du RER D, avait provoqué des déclarations tonitruantes de leaders politiques de tous bords et un déchaînement raciste quant à l'appartenance ethnique des coupables désignés.

Il y a en effet victime et victime, la bonne dont on va médiatiser à outrance le calvaire, la mauvaise qui vient fâcheusement ternir la réputation des maîtres de la morale. Ainsi, on nous informe à la télé sur les progrès de l'enquête menée après la disparition, mentionnée après chaque bulletin d'information, de deux Français en Côte d'Ivoire le 4 avril au Novotel d'Abidjan. Le corps de l'un d'entre eux vient d'être découvert. Une juge d'instruction française va se rendre sur place. Le ministre ivoirien de la Justice déclare : « *J'ai des personnes sous la main, présumées liées à l'enlèvement* ». On imagine facilement que cette main va leur faire raconter tout ce qu'on

leur demande. Par contre pas d'enquête, pas de déclaration ministérielle, et, bien sûr, aucune info télé sur l'assassinat du professeur français Philippe Rémond le 1^{er} avril dans une chambre d'hôtel à Yamoussoukro. Les autorités françaises sur place parlent du bout des lèvres d'une balle perdue, un accident en quelque sorte, et se taisent sur l'identité de la victime. Et pour cause : Philippe Rémond était un soutien notoire du président Gbagbo. Il avait reçu des menaces et se cachait.

Le ministère des Affaires étrangères à Paris en est encore à vérifier l'information sur la mort de ce citoyen français, victime présumée probablement lui aussi, selon la nouvelle terminologie. Le vocabulaire à la mode s'était déjà enrichi de toute une panoplie autour du mot « victime », considéré comme tabou dans la relation de certains faits historiques peu flatteurs pour les groupes dominants. Ainsi « victimisation », « compétition victimaire » ont émaillé les discours d'intimidation des parleurs médiatiques qui stigmatisent toute évocation du calvaire des Africains déportés pendant des siècles aux Amériques, semant leurs morts dans l'océan et sur les plantations, ou de celui imposé ensuite en Afrique à ceux qui restaient, soumis à l'extermination par les travaux forcés.

De même le mot « coupable » est également tabou. Ceux qui se targuent de donner des leçons de morale au monde entier ne peuvent être coupables de quoi que ce soit, sinon par pur masochisme, comme le prétend Pascal Bruckner. La loi du silence doit donc s'exercer sur tous les crimes qu'ils commettent pour faire régner le Bien. Et, si quelques fâcheux bruits naissent malgré tout, il y a tout l'arsenal de l'euphémisation, du doute et de la dénégation : dégâts collatéraux, victime présumée, balle perdue...



Odile Tobner

FRANCE-ITALIE-LIBYE

Un trio d'affairistes sur le dos des migrants...

Témoignage de Sara Prestianni, membre du réseau Migreurop qui compte 40 associations d'Europe, d'Afrique et du Moyen Orient ainsi qu'une trentaine de chercheurs et de militants. Migreurop étudie les impacts des politiques migratoires européennes dans l'espace européen et à l'extérieur, notamment la politique de sous-traitance de la gestion migratoire aux pays de transit des migrants.

Billets d'Afrique (BDA) : Quels sont les fondamentaux de la relation italo-libyenne ?

Sara Prestianni : Les relations entre l'Italie et la Libye ont commencé en 1911, par la colonisation de ce territoire sous contrôle ottoman qui se poursuit sous le gouvernement fasciste de Mussolini période de pacification violente, et s'achève en 1951. Cette colonisation a surtout permis à l'Italie de faire un pont avec l'Afrique, de montrer à la France et à l'Angleterre qu'elle avait aussi des colonies.

La relation économique entre les deux pays repose principalement sur le gaz et le pétrole. L'exploitation du pétrole commence à la fin de la colonisation. La grosse entreprise pétrolière d'Etat italienne, ENI, arrive sur le territoire libyen à la fin des années 1950. De l'exploitation de quelques puits de pétrole au départ, elle s'est développée au fil des ans, notamment en mer. ENI est actuellement le premier producteur étranger. Elle exporte vers l'Italie le quart de la production libyenne (plus de 500 000 équivalents barils de pétrole ou gaz produits par jour, dont 244 000 exportés vers la Botte), notamment via le gazoduc Greenstream passant sous le canal de Sicile et apporte 10% de la production de gaz du pays au territoire italien. Récemment, en octobre 2007, la signature d'un accord « stratégique »

entre ENI et NOC (la compagnie nationale libyenne de pétrole) a renforcé la place de l'Italie comme premier partenaire de la Libye pour le pétrole.

ENI y obtient le prolongement de son contrat d'approvisionnement en gaz et pétrole pour les vingt-cinq prochaines années et s'ouvre des perspectives d'importants investissements sur les dix ans à venir. Elle s'assure ainsi l'exploitation du pétrole et du gaz libyen respectivement jusque 2042 et 2047.

BDA : A quel moment la question migratoire devient-elle également un élément clef de la relation entre l'Italie et la Libye ?

SP : C'est surtout à partir du début des années 2000, au moment où l'île de Lampedusa devient une des portes d'entrée de l'Europe pour les migrants en provenance d'Afrique. On parle alors d'une moyenne de 30 000 arrivées par an. L'Italie se rend compte que la majorité part de Libye où les migrants subsahariens et même maghrébins transitent. Elle décide alors de faire pression sur la Libye afin qu'elle collabore au contrôle de l'immigration, qu'elle bloque les migrants avant qu'ils n'arrivent à Lampedusa. Les négociations sont menées de 2003 à 2008, tant par le gouvernement de gauche de Romano Prodi que par le gouvernement de droite de Berlusconi. Kadhafi a fait traîner les négociations afin d'augmenter la contrepartie financière. Il

n'a pas hésité non plus à faire pression en ouvrant et fermant le robinet de l'immigration pour faire pression. Pour lui, le fait d'avoir des immigrés n'est pas un problème car l'économie libyenne repose sur le travail de migrants. C'est finalement Berlusconi qui signe ce premier « Traité d'amitié et coopération italo-libyen » en août 2008 à Benghazi. Il est présenté officiellement comme un dédommagement de l'époque coloniale mais prévoit surtout nombre de clauses économiques et relatives aux migrations. Il révèle pour la première fois, et de façon évidente, l'intrication permanente de ces deux dimensions. Par cet accord – révélé par *La Repubblica* – l'Italie accorde cinq milliards d'euros sur vingt-cinq ans à la Libye pour développer son réseau de transports et la mise en place d'infrastructures et de services, à condition que cela soit fait par des entreprises italiennes. De son côté, la Libye s'engage à contrôler ses frontières maritimes c'est-à-dire bloquer la migration qui part des côtes libyennes vers l'Italie et à contrôler sa frontière Sud, avec le Tchad, le Soudan et le Niger. Pour ce faire, elle accepte de construire un mur électronique anti-immigrés dont le coût s'élève à 300 millions d'euros, financé à 50% par l'Italie et à 50% par l'Union européenne. La construction de ce mur est confiée à une entreprise italienne, Selex sistemi integrati, liée à Finmeccanica. L'Italie offre également du matériel. Ainsi, en mai 2009,



*Lampedusa, 2011, expulsion de migrants.
Crédit photo : Sara Prestianni*

la brigade financière italienne fait don de six vedettes patrouilleurs. Les effets de l'accord de Benghazi sont immédiats : le nombre d'arrivées à Lampedusa baisse de quelques milliers à quelques centaines en une année, au point qu'il n'y avait presque plus d'arrivées à Lampedusa fin 2009. Kadhafi, gendarme de l'Europe et sous-traitant de la gestion migratoire, collabore étroitement en acceptant également les migrants refoulés.

BDA : Et qu'en est-il du volet économique de l'accord de Benghazi de 2008 ?

SP : Les liens sont très étroits entre les deux pays. La Libye a investi dans les entreprises italiennes. Elle possède des actions de la banque Unicredit, de l'équipe de football de la Juventus de Turin, de FIAT, etc.). L'accord d'août 2008 a conduit à l'augmentation importante du nombre des entreprises italiennes en Libye. Ces entreprises sont souvent liées ou sont des filiales d'ENI – dont on a déjà parlé - ou de Finmeccanica - entreprise semi-publique, spécialisée dans les systèmes de contrôle, qui travaillait jusque-là surtout avec les Etats-Unis. Finmeccanica a signé en 2009 un accord pour la mise en œuvre d'activités stratégiques avec la Libyan investment authority et le fonds d'investissement Libyan African investment portfolio. Objectif : développer une coopération stratégique en Afrique et au Moyen-Orient. L'Italie a également vendu des armes à la Libye : hélicoptères, des systèmes de contrôle et d'armements. Le chiffre d'affaires de Finmeccanica est passé de 45 milliards d'euros en 2006 à près de cent milliards d'euros en 2016 notamment grâce aux marchés en Libye !

Cette collaboration très étroite a été présentée, par le gouvernement Berlusconi, comme un important succès dans la lutte contre l'immigration clandestine et pour les affaires des entreprises italiennes en Libye. En revanche, elle a fermé les yeux sur la nature du régime libyen, sachant parfaitement que c'était une dictature n'hésitant pas à torturer les migrants refoulés du territoire italien.

En février 2011, les Italiens ont été terrifiés par ce qui se passait en Libye. Berlusconi a confirmé son amitié avec le gouvernement de Kadhafi avant de s'aligner tardivement sur les partenaires européens. Un discours populiste visant à effrayer l'opinion devant la menace d'une « invasion » de migrants et l'augmentation du pétrole a avancé des chiffres totalement improbables. Il a en effet été question d'1,5 millions de migrants et d'un baril de brut à 200 dollars.

BDA : C'est à ce moment-là que la France rentre en jeu ?

SP : La France a toujours essayé de mettre la main sur la relation avec la



*Lampedusa, 2011, migrants contrôlés et fouillés par la police italienne
Crédit photo : Sara Prestianni*

Libye. La façon dont Sarkozy a géré l'affaire des infirmières bulgares en jouant les médiateurs en 2007 en est le parfait exemple. En février 2011, la France fait le même calcul sachant la relation privilégiée entre Kadhafi et l'Italie. En affichant tout de suite sa proximité avec le Conseil national de la transition libyenne (CNT), elle espère avoir un rôle politique plus important en plus d'avoir la mainmise sur les ressources pétrolières après leur victoire. Mais d'une certaine façon la situation est revenue à un équilibre car le 29 mars dernier, Moustafa Abdel Jalil, responsable du CNT a déclaré que son mouvement respectera les accords avec l'Italie tant sur les questions migratoires qu'économiques. On constate malheureusement qu'il y a peu d'inflexion par rapport à la politique de Kadhafi.

BDA : La question migratoire, qui a cristallisé la relation entre la France et l'Italie ces dernières semaines, serait-elle la partie visible de l'iceberg des tensions entre les deux pays ?

SP : C'est clair que l'octroi de permis de séjour par l'Italie aux migrants afin qu'ils puissent rejoindre la France est un moyen de faire pression sur elle et de lui faire comprendre que la question migratoire, c'est l'affaire des Italiens. C'est peut-être aussi une façon de lui faire comprendre que la Libye est une chasse gardée.

De son côté, Kadhafi utilise toujours les migrants pour faire peur à l'Italie : nombre de migrants arrivés à Lampedusa racontent qu'ils sont partis directement du port de Tripoli et qu'ils ont reçu des

pressions des troupes de Kadhafi. Cela a eu de l'effet puisque la Ligue du Nord a remis en cause la collaboration de l'Italie avec l'OTAN avec un discours très clair : bombes = clandestins. Cela mène aussi à une hécatombe dans le canal de la Sicile. Depuis février 2011, on a compté 1400 morts et le chiffre est certainement bien plus élevé en réalité.

La nature du régime de Kadhafi puis la guerre libyenne n'a pas conduit à une remise en question des relations très étroites entre l'Italie et la Libye, ni même le partenariat privilégié que l'Union Européenne entretient avec elle, ni les négociations en cours sur les questions migratoires. C'est en fait l'inverse qui s'est produit : Anna Cecilia Malmström, commissaire européenne aux Affaires intérieures déclarait en mars qu'il fallait relancer l'accord migratoire UE-Libye et que le nouveau gouvernement était en capacité de le faire ! L'immigration est désormais un enjeu clef de la relation avec des pays tiers, interdépendante de la question économique. *In fine*, elle conduit les pays de l'UE à soutenir des régimes dictatoriaux, la violation des droits fondamentaux, la torture, l'enfermement et souvent la mort des migrants.

Propos recueillis par Juliette Poirson

1 - http://www.finmeccanica.it/IT/Common/files/Holding/Corporate/Sala_stampa/Comunicati_stampa/Anno_2009/ComFin_LIA2_28_07_09_ITA.pdf

2 - <http://migrantsatsea.wordpress.com/2011/03/17/ep-foreign-affairs-committee-calls-for-reinstatement-of-eu-libya-migration-agreement-once-new-libyan-govt-in-power/>

La nouvelle jeunesse de la Françafrique

Si certains avaient pu croire à une Françafrique moribonde, Nicolas Sarkozy vient de lui donner un coup de jeune dans un discours prononcé en Côte d'Ivoire à l'occasion de l'investiture d'Alassane Ouattara.

Alain Juppé nommé ministre des Affaires étrangères, c'était l'assurance d'une diplomatie restaurée dans son lustre disaient les commentateurs après le fiasco Alliot-Marie. Un Quai d'Orsay libéré de l'influence de Claude Guéant et de la diplomatie parallèle d'un Robert Bourgi. Quelques mois plus tard, il faut bien admettre que rien n'a véritablement changé sur le fond, du moins en ce qui concerne la politique africaine. De la Libye où la France s'est engagée militairement en contrepoint de sa passivité face aux révolutions tunisienne et égyptienne au rapprochement franco-rwandais, Juppé est contraint d'accompagner et de mettre en œuvre la volonté présidentielle en la matière. Fut-elle suggérée par un philosophe agité, auto-proclamé géopolitologue. Pour être juste, il faut dire qu'Alain Juppé fait le *job*, manœuvrant avec un certain talent, dans les instances internationales.

Sarko contredit Juppé

Plus récemment, c'est la Côte-d'Ivoire qui a été le révélateur de l'hyper-centralisation de la politique de la France en Afrique. Le 4 mai dernier, la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale recevait, en présence de la presse, Alain Juppé qui déclarait : « *La situation humanitaire en Côte-d'Ivoire est très difficile. (...) La difficulté réside avant tout dans le retour des centaines de milliers de déplacés (...) qui sera possible une fois la paix consolidée - d'où la nécessité de prolonger la mission de l'ONUCI. En revanche, nous réduirons progressivement le format de la force Licorne jusqu'à nous retirer de Côte-d'Ivoire puisque notre positionnement est désormais axé sur Djibouti et le Gabon* ». Affirmation contredite deux semaines plus tard par Nicolas Sarkozy, sous les vivats, à l'investiture d'Alassane Ouattara : « *Nous garderons toujours une présence militaire en Côte d'Ivoire pour protéger nos*

ressortissants ».

Et, pour enfoncer le clou : « *C'est une nouvelle politique africaine et même une nouvelle politique étrangère* ».

Est-ce à dire que la France a vocation à imposer sa loi militaire en Côte d'Ivoire ?

Que la « nouvelle » politique étrangère de la France consiste à implanter des soldats partout où des Français seraient en danger ? En dépit

des souverainetés nationales ? Quels que soient les gouvernements en place ? Après Dakar, le discours, toujours décomplexé, a décidément un relent colonial.

Le gendarme de l'Afrique en faction

Comme un symbole de ce bon vieux temps, la France prendra en charge le nouveau conseiller spécial au sein de la présidence ivoirienne, chargé des questions militaires, le colonel Marc Paitier. Ancien assistant auprès du général Elrick Irastorza, commandant de la force Licorne en 2004 et 2005, il sera « *en faction auprès d'ADO* » d'après *La Lettre du Continent* (17 mai) qui ne s'y trompe pas. La coopération économique n'est, bien sûr, pas en reste. Les patrons français, de Vincent Bolloré à Michel Roussin, étaient à Yamoussoukro dans le sillage de Sarkozy avant le voyage officiel en juillet d'un autre VPR : François Fillon.

Au Niger, Paris travaille au corps le nouveau président, Mahamadou Issoufou, pour installer une base militaire permanente au Niger. Officiellement, cette force de réaction rapide interviendrait dès l'enlèvement d'un Français dans la région. Plus sérieusement, implantée au nord du pays, elle servira surtout à sécuriser les gisements uranifères exploités par Areva. On sait l'obsession de Sarkozy pour le nucléaire, il s'agit donc, coûte que coûte, de sécuriser la zone soulignant cruellement la forte dépendance énergétique de la France. C'est une constante en Françafrique, la sécurisation des sources énergétiques : hier, le pétrole, aujourd'hui l'uranium.

Visiblement donc, cette « nouvelle »



Nicolas Sarkozy à son arrivée à Yamoussoukro aux côtés d'Alassane Ouattara

politique qui ressemble étrangement à celle que nous connaissons depuis longtemps n'a pas été élaborée avec Alain Juppé. A moins qu'on s'amuse de députés, tout juste bon à gober les balivernes habituelles, impassibles devant l'absence de débat parlementaire sur ces questions.

Une politique africaine suicidaire

Les dirigeants français seraient bien avisés de prendre en compte l'image extrêmement dégradée de la France en Afrique. Si les jeunes générations n'ont pas connu la colonisation, elles souffrent toujours de l'inaction de potentats, parasites pilleurs, soutenus par l'ancienne puissance coloniale ces cinquante dernières années. Cette Françafrique est vomie, honnie et l'arrestation de Laurent Gbagbo, encerclé par les blindés français, a encore exacerbé la colère envers la France.

C'est même parfois une haine palpable dans la rue africaine, prête à sanctifier Gbagbo, malgré ses crimes, après une opération de police caricaturale conduite par les soldats français sous les yeux desquels, d'après Amnesty International, les partisans de Gbagbo ont été lynchés.

Le discours de Sarkozy devant les militaires et expatriés français de Côte d'Ivoire ne peut qu'alimenter ce fort ressentiment envers la politique de la France en Afrique. Une politique à courte vue, vaniteuse et arrogante à l'excès, privilégiant la force et dont les Africains comme les Français n'ont pas fini de payer le prix.

Raphaël De Benito

Un gâteau à 2 milliards d'euros

Comment la France va céder une partie de la dette ivoirienne aux patrons français.

Les chiffres des promesses d'aide au développement à la Côte d'Ivoire donnent le tournis. Dès la mise à l'écart de Gbagbo, la Commission européenne annonçait 180 millions d'euros d'aide pour rétablir le pays et le gouvernement français mettait 400 millions sur la table. Cette dernière enveloppe comprend trois parties : les salaires de mars et avril des fonctionnaires ivoiriens, le règlement d'une grosse facture d'eau et d'électricité à Bouygues et l'apurement des arriérés de la Côte d'Ivoire auprès de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale. Un coup de pouce qui devrait aider le pays à atteindre, d'ici à un an, le point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE). Une fois cette étape franchie, l'Agence française de développement (AFD) mettra en œuvre un contrat de désendettement et de développement (C2D). « *Celui-ci sera d'un montant sans précédent puisqu'il dépassera les 2 milliards* » fanfaronnait Nicolas Sarkozy, le 21 mai, devant les expatriés français. Quelques explications vont permettre de comprendre qu'il s'agit du surendettement ivoirien, dont le remboursement viendra en grande partie alimenter des projets dont bénéficieront les entreprises françaises expatriées. Deux milliards d'euros, c'est en fait le montant faramineux de l'endettement ivoirien au titre de l'aide publique au développement française. Car, comme un certain nombre d'organisations le dénoncent depuis longtemps, l'APD est, en elle-même, génératrice de dette et de détournements. Au plus grand profit des élites politico-économiques françafricaines, au plus grand malheur des populations qui subissent le fardeau d'une dette contractée par des gouvernements successifs irresponsables, illégitimes et corrompus. L'époque de Konan Bédié (1994-1999) reste emblématique du détournement massif de l'aide au développement. Quant au mécanisme du C2D, soyons clair, il ne s'agit nullement d'annulation de dette ! C'est un « *refinancement par dons de créances d'aide publique au développement* » – admirez le langage technique. Concrètement, les Ivoiriens vont devoir régler ces deux milliards d'euros de dette à l'état français, selon un

calendrier établi. A chaque échéance, le montant remboursé sera alloué, via l'AFD et le budget ivoirien, à un projet visant à réduire la pauvreté. Que les grands groupes français se rassurent, pour le gouvernement français, l'objectif de réduction de la pauvreté a une acception extrêmement large puisqu'elle comprend, outre l'éducation et la santé, les équipements, les infrastructures, l'aménagement du territoire et même la gestion des ressources naturelles !

Les patrons français se frottent les mains

Une fois décodée, l'annonce présidentielle signifie : « *Les Ivoiriens doivent deux milliards d'euros à la France. Ils paieront ces deux milliards d'euros. Vous, chers patrons français, serez les destinataires prioritaires de cet argent, via le budget ivoirien.* »

Il n'en reste pas moins que le C2D ivoirien est loin devant ses équivalents. A titre de comparaison, celui du Cameroun est de 537 millions d'euros. Quel que soit le langage employé, le message est bien passé. Ce PDG français, d'une société installée en Côte d'Ivoire depuis 1969, en témoigne - vidéo du 21 mai, sur le site de l'Élysée : « *Nous sommes très contents du nouveau président parce qu'on sait que lui, il va nous amener de l'argent. Et puis c'est un homme d'affaires qui avait déjà été Premier ministre et il avait été très bien quand il était Premier ministre de M. Houphouët, alors nous sommes très heureux. Toute la communauté européenne est très heureuse que ce soit M. Ouattara qui ait pris le pouvoir.* »

Pour ne pas mettre à mal l'impatience des opérateurs économiques français, d'ici à deux mois, François Fillon ira à Abidjan finaliser l'octroi de cent millions d'euros de prêts bonifiés de l'AFD aux PME françaises.

Fort de ses relations transatlantiques, Ouattara, qui était au G8 de Deauville, demande beaucoup plus : « *La Côte d'Ivoire a besoin de 15 à 20 milliards d'euros pour les cinq prochaines années. C'est l'évaluation de mon programme. Je souhaite donc que ce soit une confirmation de l'appréciation de la démocratie en Côte d'Ivoire. Il faut réduire la pauvreté, il faut faire sortir la Côte d'Ivoire de cette longue période d'agonie économique et réconcilier les Ivoiriens. Il y a un prix à payer et je compte sur le G8 pour le faire, dans le cadre d'un partenariat. [...] Le président Nicolas Sarkozy a promis un programme de désendettement-développement de deux milliards d'euros, bien sûr je demanderai un*

peu plus au président (américain) Obama. » (Europe 1, 27 mai).

David Mauger

Ça chauffe pour les Com'zones de Soro

Après le rapport onusien étouffé (*Billets* n°202), Human Rights Watch (HRW) et la CIA épinglent les chefs de guerre de la rébellion ivoirienne.

Selon Africa Mining Intelligence (1^{er} juin), l'agence américaine aurait enquêté sur l'installation de personnes liées à AQMI sur les zones d'exploitation du diamant contrôlées par les chefs de guerre Ouattara Issiaka (alias Wattao) et Hervé Touré (alias Vetcho). Malgré l'embargo de l'ONU en 2005, les diamants restent une source de revenus pour les rebelles de Guillaume Soro. Alassane Ouattara aurait demandé au leader rebelle - reconduit à son poste de Premier ministre - de mettre fin à ce commerce. Wattao était déjà l'un des deux commandants de zone explicitement visés par le rapport des experts de l'ONU.

Le 2 juin, HRW a publié un long communiqué rapportant les exactions commises depuis deux mois par les deux camps. HRW demande aux autorités ivoiriennes de suspendre, « *les commandants contre lesquels il existe des preuves crédibles d'implication, soit directement, soit par la responsabilité de commandement, de meurtres, de tortures ou d'autres exactions graves. Au minimum, cela devrait inclure Chérif Ousmane et Ousmane Coulibaly [...] et le capitaine Eddy Médy* ». Chérif Ousmane (alias Guépard, com'zone de Bouaké) et Ousmane Coulibaly (alias Ben Laden, com'zone d'Odienné) sont en charge du ratissage dans la commune de Yopougon, dont la population est largement favorable à Gbagbo, tandis qu'Eddy Médy (com'secteur de Danané) ferait partie des responsables des massacres de civils dans l'ouest. Et dans cette même zone ouest, Losseni Fofana (alias Loss) était le second com'zone visé par les experts de l'ONU. Enfin, Chérif Ousmane, mis en cause dans l'exécution de 29 détenus, a souvent été décrit comme très proche des Français de la Licorne. Dans *Parmi les rebelles*, Agnès du Parge, enthousiaste, écrivait, en 2003 : « *Les chefs militaires français présents à Bouaké me confient que, d'un point de vue tactique, Chérif n'a rien à apprendre des stratèges français. C'est un parfait homme de terrain, le top du top de l'action commando.* »

CÔTE D'IVOIRE

Fragments d'un discours

Le discours que Nicolas Sarkozy a prononcé le 21 mai à Port Bouët, base militaire française d'Abidjan, devant la communauté française en Côte d'Ivoire, est une mine de déclarations plus énormes les unes que les autres, qu'une opinion publique tant soit peu avertie aurait dû relever par l'intermédiaire de députés ou de journalistes. Mais apparemment, l'absurdité en matière de politique africaine ne choque personne chez la grande majorité de la classe dirigeante française et pas seulement dans l'actuel gouvernement.

Ne prenons qu'un exemple avec cet extrait : *« Il ne viendrait à l'idée de personne, en Europe ou partout ailleurs en Occident, de transiger sur la démocratie. Il était hors de question de le faire, ici, en Côte d'Ivoire. J'ai été stupéfait, je dois le dire, d'avoir entendu des voix se lever, dans mon propre pays, dans notre pays, pour suggérer entre guillemets un « arrangement » avec un pouvoir devenu illégitime. En matière démocratique, il n'y a pas d'arrangement. Il y a la démocratie ou il y a la dictature. Il y a le respect de l'Etat de droit ou il y a la violence. »*

En toute logique, Nicolas Sarkozy aurait dû, dans la foulée, condamner

énergiquement les accords de Marcoussis, pilotés par la France en 2003, pour contraindre le président Laurent Gbagbo à négocier avec la rébellion qui n'avait pas réussi son coup d'État en 2002 mais contrôlait la partie nord de la Côte d'Ivoire. Ces accords le dépouillaient de l'essentiel du pouvoir, accordaient à la rébellion les ministères de la Défense et de l'Intérieur. Le FPI (Gbagbo) obtenait dix ministères, le RDR (Ouattara) et le PDCI (Bédié) sept chacun. L'ONUCI fut créée pour l'application de ces accords (voir l'intégralité de ces accords sur le site du ministère des Affaires étrangères).

Parmi les autres perles l'affirmation que la France n'avait pas de candidat, que les troupes françaises resteront en Côte d'Ivoire pour protéger les Français, le lamento sur les Français disparus - *« Je pense bien entendu à nos compatriotes Stéphane Frantz di Rippel et Yves Lambelin, ainsi qu'aux collaborateurs béninois et malaisien de ce dernier, enlevés le 4 avril et dont nous sommes, toujours depuis lors, absolument sans nouvelles. Que leurs familles, que leurs proches sachent que nous ne les oublions pas. Nous ne ménagerons aucun effort pour les retrouver, je l'espère, je veux y*

croire, sains et saufs. Nous mettrons également tout en œuvre pour que soient identifiés et punis sévèrement les auteurs de cet enlèvement abject. On ne peut pas toucher à des citoyens français en toute impunité, ça ne serait pas juste, ça ne serait pas conforme à l'idée que je me fais de la morale » - en omettant de citer le professeur Philippe Rémond assassiné, ce qui signifie qu'il y aurait des Français plus Français que d'autres.

Enfin l'assertion que : *« Tout ce que la France a fait, elle l'a accompli en appui aux organisations africaines, et dans le cadre strict de ses engagements vis-à-vis des Nations unies »*. Rappelons que, faisant suite à un projet de résolution déposé par la France, la résolution 1975 de l'ONU, fin mars 2011, dans son article 6, autorisait l'ONUCI à utiliser tous les moyens nécessaires pour empêcher l'utilisation d'armes lourdes contre la population civile. En conséquence de quoi, l'armée française a bombardé, avec blindés et hélicoptères, la résidence de Laurent Gbagbo.

Tout cela pour que Nicolas Sarkozy, qui aime tant la Côte d'Ivoire, puisse enfin y mettre les pieds.

Odile Tobner

Pour Juppé, tout baigne !

« S'agissant de la Côte-d'Ivoire, je ne peux pas laisser dire qu'il y règne un grand désordre. Il reste certes des poches de résistance à Abidjan, mais, globalement, la sécurité s'est considérablement améliorée (...) ».

En revanche, on peut laisser faire ou fermer les yeux sur la sanglante épuration qui a suivi l'arrestation de Laurent Gbagbo. D'après l'ONG Human Rights Watch (HRW), au moins 149 partisans, réels ou supposés, de l'ex-président ont été tués par les forces d'Alassane Ouattara depuis leur prise d'Abidjan tandis que les miliciens pro-Gbagbo ont tué au moins 220 personnes dans les jours ayant immédiatement précédé et suivi l'arrestation de Gbagbo,

le 11 avril. Au sujet des exactions commises par les Forces républicaines (FRCI) d'Alassane Ouattara, HRW fait état de *« 54 exécutions extrajudiciaires dans des lieux de détention officiels et officieux »*. L'organisation demande au nouveau régime de faire cesser immédiatement les meurtres, tortures et traitements inhumains et appelle aussi à *« immédiatement suspendre les commandants responsables de ces terribles exactions et à ouvrir des enquêtes sur eux »*, notamment Chérif Ousmane, l'un des quatre anciens Com'zones, aujourd'hui intégrés aux FRCI et qui se sont partagés la capitale ivoirienne comme ils l'avaient fait dans le nord de la Côte d'Ivoire. Quant aux milices pro-Gbagbo, au lendemain de la chute de leur leader, *« elles se sont déchaînées dans plusieurs zones de*

Yopougon, tuant plus de 80 personnes originaires du nord de la Côte d'Ivoire et des pays voisins d'Afrique occidentale en raison de leur soutien présumé à Ouattara » indique HRW.

Le dernier rapport d'Amnesty International est d'ailleurs accablant pour les deux camps sur les violences post-électorales. Il épingle aussi les militaires français, restés impassibles alors que l'entourage de Gbagbo était bastonné, sous leurs yeux, par les partisans de Ouattara au moment de son arrestation. Le rapport d'Amnesty dénonce aussi la passivité de l'ONU à Duekoué, à l'ouest de la Côte d'Ivoire, théâtre de massacres massifs, où le détachement onusien est resté sagement dans son casernement. On ne peut donc pas laisser dire à Alain Juppé que *« globalement la sécurité s'est considérablement améliorée. »*

NORD-SOUDAN

La France équivoque

Le 19 mai, un convoi de la Mission de l'ONU au Soudan (Unmis) a été attaqué par des troupes identifiées comme des troupes sud-soudanaises dans la région d'Abyei, un territoire disputé à la lisière entre le Nord et le Sud-Soudan. L'attaque a eu lieu à Dokura (10 km au nord d'Abyei) alors que les casques bleus escortaient 200 soldats nordistes en dehors de cette région riche en pétrole. Le président soudanais El-Béchir (Nord-Soudan) a aussitôt ordonné à ses troupes la prise de contrôle militaire de la zone. Selon l'ONU, environ 60 000 personnes ont fui la région vers le Sud-Soudan à la suite de cette opération.

Alors que la future partition du Soudan, prévue le 9 juillet, a été entérinée par les résultats du référendum de janvier, le statut de la région pétrolière d'Abyei n'a toujours pas été réglé et le scrutin qui devait s'y dérouler également en janvier a été reporté *sine die*. De fait, le statut de cette zone est au cœur des enjeux depuis plusieurs années et a déjà été le théâtre de nombre d'affrontements meurtriers. L'opération militaire de Khartoum est surtout une façon d'instaurer un rapport de force avec le nouvel Etat sudiste. Par ailleurs, l'ancien général de l'armée sudiste devenu rebelle, Peter Gadet, a déclenché une rébellion en avril dernier dans l'Etat frontalier de l'Unité.

Les autorités sudistes ont accusé Khartoum de l'avoir encouragé à occuper les champs de pétrole, autre manière pour les Nord-Soudanais de réaffirmer qu'il contrôle la situation et de démontrer la vulnérabilité du Sud. Dans ce dossier, la France n'a pas été très active et se démarque en cela des Etats-Unis, de l'ancienne puissance



coloniale, la Grande-Bretagne, de l'Union européenne (UE) et nombre de pays européens pro-Sud-Soudan ou anti-Béchir, considéré comme trop proche de pays arabes. L'UE allouait d'ailleurs, le 24 mai dernier, en pleine période de crise, 200 millions d'euros à la coopération au développement avec le Sud-Soudan.

A l'ONU, alors que la France exerce la présidence du Conseil de Sécurité, Paris a été étrangement silencieux sur les violences à Abyei (Inner City Press, 24 mai).

Si l'ancienne métropole coloniale anglaise trouve que, de son côté, son droit d'ingérence dans les affaires soudanaises n'est pas suffisant, les intérêts pétroliers français y sont, eux, depuis plusieurs années, plutôt bien installés. Fin juillet 2010, une filiale d'Areva annonçait des résultats de prospection « *hautement prometteurs* » dans les monts Nuba, région politiquement sensible située à la lisière du Nord et du Sud-Soudan...

D'un côté comme de l'autre, il s'agit de politiques qui prennent seulement en compte les intérêts économiques et diplomatiques de chacun et non celui des populations au nom desquelles ces politiques sont pratiquées. Il s'agit davantage de contrer l'influence chinoise dans la région. Pékin détient près de 40% des concessions pétrolières dans le Darfour et contrôle des gisements pétroliers dans le Haut Nil occidental. Ce pétrole étant actuellement évacué par pipe-line, depuis l'Etat de l'Unité jusqu'au port de Port Soudan, sur la mer Rouge.

Lena Yello

Tchad : la double crise de Déby

Les temps sont durs pour le président tchadien, Idriss Déby, embourbé dans une double crise, intérieure et extérieure. Réélu frauduleusement ce printemps, Déby s'est aussi fait rabrouer à Paris, le 16 mai, pour sa position pro-Kadhafi par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, Moussa Faki Mahamat. Empêtré dans son soutien à Kadhafi, et boycotté par ses concitoyens lors des récentes élections, Idriss Déby se doit de marquer le coup. Sur le plan intérieur, avec des arrestations (entre autres du colonel Daoud Ali Bouyeneou, ancien chef d'Etat-major adjoint de l'UFR (union de groupes politico-militaires) et d'Adoum Erdimi, frère de Timane Erdimi, président de l'UFR). Et sur le plan extérieur, par la réactivation d'un accord Soudan-Tchad-République centrafricaine sur la mise en place d'une force conjointe protégeant les frontières communes afin de combattre les activités criminelles transfrontalières. Le message s'adressant aux alliés du Tchad qui n'ont pas apprécié les prises de positions pro-Kadhafi de Déby, en particulier la France...

Accompagné de François Bozizé, le président centrafricain, réélu lui aussi frauduleusement, Idriss Déby est arrivé le 23 mai à Khartoum.

En proie à des difficultés à Abyei (ville pétrolière située entre le Nord et Sud, dont le statut lié à la partition du Soudan n'a pas encore été réglé), le président soudanais Omar El-Béchir s'est montré très serviable. Le président tchadien réclamait ces arrestations accusant les rebelles tchadiens d'avoir pris des contacts politiques avec le Conseil national de transition (CNT) libyen en proposant à ce dernier une aide militaire et une alliance diplomatique.

Fortement engagé dans un soutien à Mouammar Kadhafi, Idriss Déby, sous la pression française, rechigne pourtant encore à toute action en direction du CNT libyen, et tente de se rassurer sur la stabilité à ses frontières en s'appuyant sur cet accord avec le Soudan.

Mais les rapports Tchad-Soudan ne sont pas si idylliques et un tel accord pourrait ne pas avoir d'effets réels. Surtout si le président soudanais a besoin de faire appel à des supplétifs dans la zone d'Abyei... Des rebelles tchadiens par exemple.



GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA

La tournée des popotes du général Tauzin

Le général Didier Tauzin paie de sa personne depuis la sortie de son ouvrage, *Rwanda, je demande justice pour la France et ses soldats*. Une tournée promotionnelle à travers toute la France d'après les articles, souvent critiques, de la presse régionale.

Récemment, c'est à Bayonne, au siège du Premier Rpima, devant un public clairsemé, qu'il a donné une conférence sur l'engagement militaire français au Rwanda. Un régiment qu'il connaît bien puisqu'il y a été chef de corps du 12 décembre 1992 au 28 juillet 1997.

La tournée de Tauzin est surtout l'occasion d'identifier les principaux éléments de son argumentation lorsqu'il s'agit de « sauver l'honneur de la France et de son armée ». On laissera de côté, les inepties habituelles sur l'atavisme prétendu des « Tutsi et Hutu qui se vouent une haine ancestrale » qui « interdisait l'utopie d'une réconciliation » comme s'il s'agissait de deux groupes ethniques différents. Affirmation abrupte qui n'est pas différente de celle émise à l'occasion de son audition devant la Mission d'information parlementaire en 1998 : « Les Tutsi sont, par nature, des guerriers, ce qui n'est pas le cas des Hutu ». Des considérations étonnantes pour quelqu'un qui a été auditeur à l'Institut des hautes études de Défense nationale et conseiller militaire du président Pierre Buyoya au Burundi.

Les lacunes de Tauzin

« Si la France a commis une faute dans cette guerre du Rwanda, c'est bien à ce moment-là, en s'abstenant d'intervenir dès le 7 avril pour arrêter les massacres. Mais elle n'est pas la plus coupable, et de beaucoup ! Plus coupables, tous les pays qui ont tout fait pour empêcher la France d'intervenir ! Plus coupables surtout, ceux qui ont exécuté, commandité, organisé et planifié ces massacres, bien sûr ! Mais il reste à les



désigner précisément, car, contrairement à ce qui est répété à l'infini, les vrais coupables ne sont pas désignés, comme le confirment les travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda qui, à ce jour, a relaxé tous les Hutus présentés comme les cerveaux du génocide ». C'est un des principaux arguments de Tauzin, répété à longueur d'interview et qui lui sert de démonstration pour exclure toute complicité de la France : le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) n'a pas reconnu la planification du génocide.

Mais le TPIR n'a pas seulement condamnés la plupart des accusés pour « génocide », il a bel et bien condamné certains d'entre eux pour « entente en vue de commettre le génocide ». Et non des moindres, puisqu'il s'agit de l'ancien Premier ministre du GIR, Jean Kambanda, et de l'ancien ministre de l'Information, Eliézer Niyitegeka. La planification du génocide des Tutsi est donc reconnue par le tribunal.

Quant à la complicité des autorités françaises, elle ne se limite pas à la période de sa préparation (octobre 1990 – 6 avril 1994). C'est pendant le génocide lui-même, une fois le massacre des Tutsi déclenché, que nos dirigeants se sont

entêtés dans une alliance avec ceux qui le perpétuaient, jusqu'à les évacuer au Zaïre pendant l'opération Turquoise, après qu'ils eurent été finalement vaincus par les troupes du FPR.

Le résumé des faits

L'opération Amaryllis (évacuation des Français et des Européens par des militaires français) s'est déroulée dans un contexte marqué par « l'élimination des opposants et des Tutsi », comme en fait état son ordre d'opération daté du 8 avril 1994. Signataire de la convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide, la France était tenue d'enjoindre à ses troupes présentes sur place de s'opposer aux massacres.

Le gouvernement français n'a cependant nullement enjoint à nos soldats de secourir les victimes. Au contraire, il a donné l'ordre de ne pas montrer aux médias « des soldats français n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches ». Et il a fait livrer des armes aux Forces armées rwandaises (FAR) dans la nuit du 8 avril, comme en ont témoigné des officiers de la MINUAR (Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda).

Les extrémistes hutus à l'Elysée

Le 21 avril 1994, la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, a, comme les autres grandes puissances, voté la réduction drastique du contingent de Casques bleus, abandonnant les Rwandais tutsi à leur sort tragique. Mais nos dirigeants ont fait pire : le 27 avril 1994, les plus hautes autorités françaises ont reçu à Paris deux des extrémistes hutu les plus virulents, responsables du génocide en cours : Jérôme Bicomumpaka, ministre des Affaires étrangères du GIR, et Jean-Bosco Barayagwiza.

Ils sont accueillis à l'Elysée par Bruno Delaye, conseiller Afrique de François Mitterrand, et à Matignon par Edouard Balladur, Premier ministre, et Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères. La France reconnaissait ainsi de fait le Gouvernement intérimaire rwandais, couverture politique du génocide. Elle a été le seul pays occidental à le faire.

Du 9 au 13 mai 1994, le lieutenant-colonel Rwabalinda, conseiller du chef d'Etat-major des FAR, qui encadraient le génocide, a rencontré à Paris le général Jean-Pierre Huchon, chef de la Mission militaire de coopération. Pendant toute la durée du génocide, ce même général Huchon a reçu régulièrement le colonel Kayumba, directeur du service financier du ministère rwandais de la Défense. Celui-ci a organisé six livraisons d'armes aux tueurs entre le 18 avril et le 19 juillet 1994.

Le 22 mai 1994, devant l'avancée des troupes du FPR, le président rwandais par intérim, Théodore Sindikubwabo, adresse une lettre à François Mitterrand : *« Le Peuple Rwandais Vous exprime ses sentiments de gratitude pour le soutien moral, diplomatique et matériel que vous lui avez assuré depuis 1990 jusqu'à ce jour. En son nom, je fais encore une fois appel à Votre généreuse compréhension et à celle du Peuple Français en vous priant de nous fournir encore une fois Votre appui tant matériel que diplomatique. »*

A cette date, au moins un demi-million de Tutsi a déjà été massacré au Rwanda...

Comment le chef d'un Etat en train de commettre le crime des crimes a-t-il pu se sentir autorisé à solliciter l'aide de la France ? Est-ce en réponse à cette demande que le président Mitterrand trouve urgent, à la mi-juin 1994, d'intervenir afin de mettre fin aux massacres, alors qu'il n'avait pas jugé bon de le faire en avril ?

1994, le retour de Tazuin au Rwanda

C'est le moment où Didier Tazuin revient au Rwanda, prêt à en découdre à nouveau avec le FPR, comme il le déclare

ouvertement. La Zone humanitaire sûre créée par l'opération Turquoise à l'ouest du Rwanda est immédiatement utilisée comme refuge par les auteurs du génocide, en passe d'être défaits militairement par le FPR. Face à cette situation, l'ambassadeur Yannick Gérard envoie un télégramme à Paris le 15 juillet 1994 en indiquant : *« [...] dans la mesure où nous savons que les autorités portent une lourde responsabilité dans le génocide, nous n'avons pas d'autre choix, quelles que soient les difficultés, que de les arrêter ou de les mettre immédiatement en résidence surveillée en attendant que les instances judiciaires internationales compétentes se prononcent sur leur cas. »*

Les responsables et les auteurs du génocide (soldats des FAR, miliciens...) présents dans la Zone humanitaire sûre mise en place par Turquoise n'y sont pas arrêtés. Au contraire, ils sont laissés libres d'aller se réfugier au Zaïre, impunément, avec armes et bagages. Le numéro d'octobre 1994 de la revue de la Légion étrangère, *Képi blanc*, écrit même que *« l'état-major tactique [de Turquoise] provoque et organise l'évacuation du gouvernement rwandais vers le Zaïre »*. Le colonel Théoneste Bagosora, principal artisan du génocide, avait déjà été évacué par nos soldats début juillet.

Les conséquences désastreuses pour la région des Grands Lacs

La fuite des génocidaires au Zaïre, orchestrée par les Français, est à la racine de la tragédie congolaise, qui a fait plusieurs millions de victimes. *« On peut difficilement sous-estimer les conséquences de la politique française. La fuite des génocidaires au Zaïre engendra, ce qui était presque inévitable, une nouvelle étape plus complexe de la tragédie rwandaise et la transforma en un conflit qui embrasa rapidement toute l'Afrique centrale »*. Ainsi s'exprimait, en 2000, le groupe international d'éminentes personnalités auteur du rapport de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) intitulé *Le génocide qu'on aurait pu stopper* (§15.85).

Alors le comble du cynisme est atteint quand Didier Tazuin prétend rendre le FPR responsable des six millions de morts des Grands Lacs (au Rwanda et au Congo Kinshasa) parce que ce mouvement a déclenché la guerre de 1990. Des événements historiques d'une telle magnitude qu'un génocide et deux guerres sont la résultante du jeu de multiples acteurs. Mais de même qu'on peut affirmer que la France pouvait,

entre 1990 et avril 1994, empêcher le génocide en retirant son soutien au régime Habyarimana, elle pouvait, en arrêtant ses auteurs à l'été 1994, prévenir l'explosion de l'Afrique des Grands Lacs.

Raphaël De Benito
Raphaël Doridant



La complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda

Quinze ans après, 15 questions pour comprendre. Edition L'Harmattan, 2009, 160 pages, 13 euros.

Autour de 15 questions-clés, ce livre s'attache à démontrer les éléments constitutifs de cette complicité et tente de répondre aux interrogations qu'une telle accusation pose.

Pourquoi la France s'est-elle ainsi engagée au Rwanda ? Est-il possible de juger les responsables français ? Que penser des arguments de ceux qui réfutent la complicité de la France dans le génocide ? Depuis le génocide, quelle est l'attitude de la classe politique française ? Quelle est celle des militaires engagés au Rwanda ? Quelle connaissance l'opinion française a-t-elle de l'implication française ? Qu'est-ce qu'une Commission d'enquête parlementaire apporterait de plus que la Mission d'information de 1998 ?

Au travers des réponses à ces questions, ce livre entend aider les citoyens français à comprendre en quoi cette tragédie « africaine » fait à jamais partie de l'histoire de notre pays et met directement en cause le fonctionnement de nos propres institutions.

Une aide si intéressée

Le rapport d'information à propos de l'aide française au développement (AFD), déposé le 6 mai dernier par les sénateurs Christian Cambon et André Vantomme, n'est pas exempt de critiques sur la coopération française.

Même s'il est réaffirmé que l'AFD est un outil d'influence de la diplomatie française en fonction des intérêts géostratégiques, les rapporteurs font à leur tour un certain nombre de constats sévères que bien des ONG indépendantes avaient déjà réalisés.

Les rapporteurs ont été frappés par le contraste entre la place de la France dans les statistiques officielles de l'OCDE en matière d'aide au développement et la réalité des moyens sur le terrain alors que la France déclare un volume d'APD supérieur à la moyenne des pays donateurs. Mais « en vertu d'une interprétation autorisée mais large des critères de l'OCDE, des crédits qui ont

un rapport lointain avec une aide de terrain effective, telle que, par exemple, la prise en charge du coût des étudiants et des réfugiés étrangers en France ou des dépenses pour Mayotte. » « On peut estimer ces dépenses à environ 18 % de l'APD déclarée par la France. » « Les variations du volume total de l'APD française depuis 2002 sont également marquées par le rôle essentiel de la comptabilisation des annulations de dettes qui représentent entre 10 et 30 % de l'APD française selon les années. »

« En outre, une partie croissante de l'aide au développement française s'effectue aujourd'hui sous forme de prêts, qui représentent ainsi 87 % des engagements de l'AFD. En 2009, l'APD hors écolage, TOM, dépenses liées aux réfugiés, prêts et annulations de dette, ne représentait plus qu'environ 57 % de l'APD déclarée. ».

Domage que les sénateurs ne soustraient pas également d'autres éléments qui n'ont rien à y faire, comme les contributions financières au FMI et à la Banque mondiale, la coopération policière et militaire ou encore les intérêts versés sur les comptes d'opération que les pays de la zone franc CFA sont obligés d'avoir à la Banque de France.

Ce pourcentage serait encore largement revu à la baisse.

Le rapport souligne aussi cruellement « la forte capacité de proposition et d'innovation » de la France dans les enceintes internationales qui se traduit par de nombreux engagements et promesses financières. Mais « il est vrai que, parfois, on peinerait à mesurer (...) la traduction concrète de ces engagements qui ne font pas toujours l'objet d'une affectation financière véritablement nouvelle et clairement identifiée, comme c'est désormais recommandé par l'OCDE. Certaines nouvelles « annonces » internationales s'appuient sur le recyclage d'une aide limitée ou une simple réallocation des subventions, non extensible, et déjà promise plusieurs fois. »

**Retrouvez tous les articles de
Billets d'Afrique
et d'ailleurs
depuis 1993 sur le site
billetsdafrique.survie.org !**

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 €uros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : Souing, R.Houra, R.Doridant, B.Jaffray, L.Yello, J.Poirson

Abonnements : David Dousseau

Association Survie

107, Bd de Magenta

F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0211G87632

Dépôt légal : juin 2011-ISSN 2115- 6336

Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Abonnement : 25 euros (Étranger: 30 euros) €personne à faible revenu: 20 euros €

